

Le chômage

Face au taux de chômage particulièrement élevé que l'on enregistre chez les jeunes travailleurs du Canada et tout particulièrement du Québec et des provinces maritimes, le programme Canada au travail atteint très souvent un double but, celui de leur éviter une longue période de chômage et parfois celui de leur offrir leur premier emploi d'importance. Ainsi pour ces jeunes en quête de ce premier emploi, l'attente d'un poste permanent est tempérée et ils conservent l'espoir de même que la motivation.

Je préfère de beaucoup, monsieur le président, voir nos jeunes sortant du CEGEP travailler à l'aménagement d'un réseau de pistes de promenade ou de ski de fond en attendant de trouver un emploi permanent, que de les voir se tourner les pouces le long des rues.

M. Dawson: L'honorable député devrait dire cela à son ministre, car ce dernier a dit le contraire cet après-midi.

M. Janelle: Mon ministre écoute. Il se peut même que certaines de leurs activités dans le cadre d'un projet de Canada au travail mènent à la création d'entreprises touristiques et autres lesquelles, éventuellement, se transformeront en sources d'emplois permanents. Je crois que nous connaissons . . .

M. Dawson: Je m'excuse!

M. Janelle: Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est très difficile de continuer. Je crois que nous connaissons tous un projet subventionné par Canada au travail, dont le résultat immédiat fut l'aménagement d'un centre sportif, d'un centre communautaire ou d'une bibliothèque, lesquels continuent de fournir, en permanence, du travail à plusieurs personnes, sans parler des citoyens qui continuent de bénéficier de services communautaires mis sur pied ou aménagés dans le cadre du programme Canada au travail.

Cela dit, monsieur l'Orateur, il est clair que le programme Canada au travail, malgré ses mérites et ses réussites, ne saurait s'éterniser dans un rôle qui ne sert qu'à corriger partiellement et temporairement le problème du chômage. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, le gouvernement au pouvoir a démontré hier qu'il a déjà commencé à solutionner les problèmes de chômage, lorsque le ministre de l'Expansion économique régionale (M. MacKay) a annoncé à Montréal le programme de subventions du MEER dans la zone spéciale de Montréal. Le programme apporte plusieurs modifications importantes à l'ancienne zone spéciale de Montréal et des villes satellites, les villes qui entre autres pourront, au niveau de tous les secteurs industriels sans exception, être admissibles au programme du MEER, et qui réellement créeront de nouveaux emplois. Par ailleurs, il est important de noter que le territoire d'application sera élargi pour inclure dorénavant les circonscriptions de Vaudreuil, Soulanges et Huntingdon, ainsi que la partie non désignée de la région de l'Outaouais. Notons, monsieur l'Orateur, que le MEER devrait être appelé à subventionner . . . Mes vis-à-vis me demandaient tantôt si cela créerait de l'emploi. Le MEER sera appelé à subventionner plus de 500 projets pendant les quatre années prévues pour ce nouveau programme. Ces projets devraient générer des investissements de près de 500 millions de dollars et permettre la création de plus de 32,000 emplois directs et indirects. Voilà qui est constructif.

Ce gouvernement a aussi cherché des solutions pratiques, nouvelles et appropriées aux besoins et aux circonstances. C'est justement pour cela qu'une nouvelle politique de création

d'emplois a été élaborée par ce gouvernement au cours des derniers mois, et qu'on en dévoilera le contenu à l'occasion du discours du budget, dans quelques jours.

Une voix: A quelle date?

M. Janelle: Si mon honorable ami n'est pas au courant, il devrait peut-être lire les journaux à certaines occasions. Je crois que le député de Verdun (M. Savard) aurait peut-être dû s'efforcer, durant son mandat dans le gouvernement au pouvoir, de faire quelque chose pour la zone de Montréal et pour les zones spéciales de l'Outaouais, plutôt que de critiquer aujourd'hui le gouvernement en place, lequel doit réparer les erreurs commises par 16 ans d'administration.

● (2120)

De telles politiques par ce gouvernement répondront mieux aux besoins des diverses régions du pays, car il faut souligner qu'elles ont été élaborées après d'intenses consultations avec les autorités provinciales. Elles s'inséreront dans le cadre d'une stratégie globale destinée à encourager et à stimuler aussi bien les efforts de l'entreprise privée que ceux des autres instances gouvernementales en matière de création d'emplois. Je pense, monsieur l'Orateur, que, pour ce volet particulier de la motion présentée aujourd'hui, mes honorables vis-à-vis auront trouvé quelques réponses.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable député des Îles-de-la-Madeleine a la parole.

Une voix: Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine, monsieur le président. Il ne faut surtout pas oublier Bonaventure.

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, j'ai été un peu étonné d'entendre le discours que vient de prononcer notre collègue de Lotbinière (M. Janelle). En l'écoutant, je me demandais: Au nom de qui parle-t-il? Élu sous la bannière créditiste dans Lotbinière à la dernière élection, il est devenu un transfuge du côté du parti progressiste conservateur . . .

Une voix: Un «vire-capot».

M. Bujold: Un «vire-capot», comme on le dit dans notre langage, et au moment où il a traversé la Chambre—à vrai dire, il ne l'a pas traversée, il a seulement bougé de deux ou trois sièges—l'exécutif de son association créditiste dans sa circonscription a démissionné en bloc. Alors, qui représente-t-il? Est-ce qu'il parle pour lui-même ou seulement au nom du gouvernement? Chose encore plus étonnante, monsieur le président, le député de Lotbinière vantait les mérites . . .

M. Janelle: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale désire invoquer le Règlement.

M. Janelle: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable député parle de la motion présentée par son parti aujourd'hui, ou si plutôt il ne fait pas de la petite politique.

M. Olivier: J'invoque le Règlement, monsieur le président.